



Paris, le 7 août 2019

Madame, Monsieur,

Périodiquement le Médecin Fédéral National est sollicité pour des dossiers de sous-classement (article 74). Les dossiers sont régulièrement incomplets, mal rédigés sur des formulaires non appropriés.

Un document a été réalisé par l'Association des Médecins Fédéraux Régionaux du Football et la Direction médicale de la FFF. Vous trouverez en pièces jointes le process et les différentes étapes pour obtenir dorénavant une dérogation de sous-classement et une fiche médicale confidentielle à compléter par le médecin fédéral régional avec l'avis des différents spécialistes.

La Commission Fédérale Médicale a validé ce document lors de sa séance du 16 mai 2019. La Direction Juridique de la FFF et la Direction de la Ligue de Football Amateur ont approuvé cette nouvelle organisation.

Les médecins de Ligue et District recevront un mail et les secrétariats de Ligue et district seront informés via Réseau Bleu.

La Direction Médicale sera présente pour vous orienter au mieux.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sentiments les plus cordiaux.

Docteur Jean-François CHAPPELLIER

Médecin Fédéral National